REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS

AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
CAMEROUN

CAMEROUN

CAMEROUN

TELECOMMUNICATIONS REGULATORY BOARD

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

TELECOMMUNICATIONS

REGULATORY BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 0000026/AOIO/ART/CIPM/2017 DU 06 AVRIL 2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER UNE ETUDE DE FAISABILITE DETAILLEE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU NATIONAL DE RADIOCOMMUNICATIONS MARITIMES AU CAMEROUN

Financement : Budget de l'ART, exercice 2017

1. OBJET

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) lance un Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) pour le recrutement d'un cabinet de consultants chargé de réaliser une étude de faisabilité détaillée en vue de la mise en place d'un réseau national de radiocommunications maritimes au Cameroun.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La mission du cabinet de consultants consistera en la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée (juridique, technique et économique) pour la mise en place et l'exploitation des installations de radiocommunications au sol (VHF/MF/HF) destinées à assurer la couverture de l'ensemble de la façade maritime sous juridiction camerounaise dans le cadre de la mise en œuvre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et prenant en compte les besoins des différents acteurs nationaux et d'intégration régionale. Ce réseau devra également prendre en charge les fonctions de surveillance de la navigation et de fourniture d'informations maritimes de sécurité.

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) est ouverte aux Cabinets de consultants nationaux ou internationaux justifiant des compétences et de l'expérience dans la réalisation des réseaux de radiocommunications plus particulièrement des systèmes de communications maritimes.

4. DÉLAI D'EXÉCUTION

La durée effective de la mission est de cinq (05) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

5. LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les prestations seront effectuées à la Direction Générale de l'ART.

6. ALLOTISSEMENT

Sans objet.

7. COÛT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de trente millions (30 000 000) F CFA.

8. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget de l'ART, exercice 2017, ligne 670 520 « Frais d'études ».

9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés de l'ART, sise au rez-de-chaussée de l'Immeuble de l'ART, Nouvelle route BASTOS, B.P. 6132 Yaoundé, tél. : (+237) 222 23 03 80/ 222 23 23 30, fax : (+237) 222 23 37 48, dès publication du présent avis.

10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres établi en langue française peut être obtenu auprès de la Cellule des Marchés de l'ART, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) F CFA** au titre des frais de dossier, au compte d'affectation spéciale des marchés n°335 988 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ouvert à la BICEC, dans les agences de tous les chefs-lieux de Région et celles des villes de Limbé et Dschang.

11. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission provisoire délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances, d'un montant égal à **600 000 (six cent mille) FCFA**, et valable trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés de l'ART, sise au rez-de-chaussée de l'Immeuble de l'ART situé à la nouvelle route BASTOS, B.P. 6132 Yaoundé, tél. : (+237) 222 23 03 80/ 222 23 23 30, fax : (+237) 222 23 37 48 au plus tard le 05 JUIN 2017 à 12 heures, heure locale sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°0000026/AOIO/ART/CIPM/2017 DU 06 AVRIL 2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER UNE ETUDE DE FAISABILITE DETAILLEE POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU NATIONAL DE RADIOCOMMUNICATIONS MARITIMES AU CAMEROUN»

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 05 JUIN 2017 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ART.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de **70 points sur 100**.

15. CRITERES DE QUALIFICATION

- Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ;
- Document falsifié;
- Fausse déclaration :
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

Critères essentiels :

Le dossier de candidature sera évalué sur 100 points et selon les critères ci-dessous :

- Compétence du Cabinet : 30 pts ;
- Qualification de l'équipe: 44 pts ;
- Plan de travail et méthodologie proposés par rapport aux termes de références : 12 pts ;
- Crédibilité financière : 10 pts;
- Présentation générale de l'offre : 4 pts.

16. MÉTHODE DE SÉLECTION

Le Marché sera attribué suivant la méthode de sélection du mieux disant conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

17. ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la mieux disante par combinaison des critères techniques et financiers.

18. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés de l'ART, sise au rez-de-chaussée de l'Immeuble ART situé à la nouvelle route bastos, B.P. 6132 Yaoundé, tél. : (+237) 222 23 03 80/ 222 23 23 30, fax : (+237) 222 23 37 48.

Ampliations:

LE DIRECTEUR GENERAL

- MINMAP ;
- ARMP;
- Président CPM;
- Affichage;
- Cellule des Marchés.